

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
26 juin 2014	22 juillet 2014	F 022 14 P 0031

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un complexe aquatique intercommunal à Mercin et Vaux (02)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Soissonnais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CARRE Jean-Marie, Président

RCS / SIRET

21400200047700026

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38 Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs	Réalisation d'un complexe aquatique intercommunal avec fréquentation maximale instantanée de 1499 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un complexe aquatique HQE (mention HQE excellent) avec bassin de natation 25mx25m, bassin de loisirs et apprentissage, pataugeoire, pentagliss, espace forme avec bassin de balnéothérapie, jacuzzi, saunas, hammams, salle de fitness, salle de musculation/cardio-training (R+1) et restauration (R+1).
Réalisation d'espaces de parkings : 287 places VL, 51 places 2roues/vélos, 5 places bus pour le public, 17 places pour le personnel

4.2 Objectifs du projet

La piscine actuelle de Soissons qui comporte des bassins intérieurs et extérieurs est en fin de vie. Elle est située en zone inondable près de l'Aisne dans un secteur excentré par rapport aux principaux quartiers d'habitat. L'objectif est donc de construire un centre aquatique moderne, multifonctionnel adapté aux exigences aquatiques, sportives, ludiques des usagers de toutes catégories et de tous âges. Cet équipement placé au bord d'un étang sera placé près des quartiers d'habitat collectif à l'ouest de l'agglomération. Il est facilement accessible, soit par l'avenue de Compiègne pour les véhicules soit par la voie douce (ancienne ligne Rochy-Condé) qui passe au sud du terrain et relie les communes de Belleu, Soissons et Mercin et Vaux. Cet équipement propose une architecture simple, contemporaine, qui requalifie l'entrée ouest de l'agglomération.

C'est un des cinq premiers centres aquatiques français HQE (2 des 3 audits ont été conduits par Certivea) avec des performances importantes en matière de gestion de l'énergie et de l'eau (cibles en TP).

Le site ne rejette pas d'eaux pluviales à l'extérieur. Celles-ci sont stockées puis infiltrées dans des noues. Une grande partie des parkings est réalisée soit en dalle alvéolaire engazonnée soit en terre-pierre enherbé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une première phase de travaux sera conduite en 2014 avec la réalisation de la voie d'accès principale (revêtement provisoire), de la plateforme des parkings qui seront situés en face du parvis du complexe aquatique afin de pouvoir y mettre la future base vie du chantier, du bassin de stockage/infiltration des eaux pluviales et des réseaux.

La 2ème phase de travaux débutera au 2ème trimestre 2015 avec la construction du bâtiment, la réalisation du parvis, la réalisation des parkings paysagers. Les travaux dureront 22 mois environ. La livraison est donc prévue fin 2016/début 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le complexe aquatique devrait permettre d'accueillir au moins 200 000 visiteurs par an grâce à une offre diversifiée de services. Il sera géré en régie, par du personnel de la Communauté du Soissonnais. Les espaces extérieurs seront entretenus par le service espaces verts de la Communauté du Soissonnais. Il n'y aura pas de traitement phytosanitaire. Les eaux pluviales d'une partie des toitures seront récupérées pour être réinjectées dans les circuits sanitaires. L'énergie des eaux grises des douches sera récupérée par des échangeurs à plaques pour limiter les consommations d'énergie. Des récupérateurs de chaleur seront aussi mis sur les CTA. Les débits d'air seront réglés dans les halls des bassins en fonction de l'hygrométrie. L'ultrafiltration prévue permettra de récupérer une grande partie des eaux de lavage des filtres et donc de limiter les consommations d'eau.

L'eau sera traitée à l'ozone permettant de limiter très fortement la présence de chlore dans l'eau. L'eau sera totalement déchlorée avant rejet au réseau lors des opérations annuelles de vidange des bassins.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposée à la DDT. Elle est en cours d'instruction.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Instruction du permis de construire (PC 002 477 14 S0003)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher créée (bâtiment)	6453 m2
Nombre de places de parking créées	304
Longueur maximale du bâtiment	100 m
Largeur maximale du bâtiment	90m
Côte RDC :	44 m ngf
Hauteur maximale du bâtiment	10,50m
Emprise du projet	Environ 4,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Compiègne, Le bois duplex
02 200 MERCIN ET VAUX

Coordonnées géographiques¹ Long. 3 ° 29' 80" 87 Lat. 49 ° 38' 01" 94

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Etang
Cultures
Rive avec boisement arbustif

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme, zone 1 AUL, approuvé le 12 août 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention Risques Inondation et Coulées de boue de la Vallée de l'Aisne entre Montigny Legrain et Evergnicourt approuvée par arrêté préfectoral en date du 24/04/2008
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de matériaux sableux alluvionnaires pris en déblais pour remblais
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espaces agricoles mais consommation non significative (moins de 3 ha)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remontée de nappe possible au sud du terrain; zone de parking paysager, pas d'imperméabilisation de surface
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une infrastructure de transport terrestre classée (arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 à proximité)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Eclairage par zone en fonction de l'occupation des parkings, possible de baisser l'intensité lumineuse du parvis</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Eaux de vidange des bassins vers le réseau unitaire de l'avenue de Compiègne lors des vidanges annuelles (eaux déchlorées dans des bassins tampon préalablement)</p> <p>Eaux pluviales stockées et infiltrées dans les noues et/ou directement</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Juste une production de déchets ménagers et assimilés collectés par le service OM de la Communauté du Soissonnais</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Cadre de vie plus attractif</p> <p>Proximité de l'équipement sportif par rapport à l'habitat collectif de Soissons</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non

Le secteur concerné se situe en dehors de ZNIEFF, ZICO, de sites naturels Natura 2000, de périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable, de périmètres de protection de monuments historiques classés ou inscrits.

Le projet met en valeur un étang (qui correspond à une ancienne grévière) et pour lequel la Communauté du Soissonnais a fait une déclaration d'existence au printemps 2014. Il requalifie l'entrée Ouest de l'Agglomération.

Le site présente une faible sensibilité écologique sans enjeux remarquables.

Le projet bénéficie d'une certification HQE mention excellent.

Il s'insère dans son environnement, à proximité immédiate des secteurs d'habitat les plus denses de l'agglomération permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un équipement performant.

Il a fait l'objet de présentations en mairie de Mercin et Vaux dans le cadre de la révision simplifiée du PLU ou du dépôt de permis ainsi que d'articles dans le bulletin d'information de la Communauté du Soissonnais diffusé sur l'ensemble du territoire.

Le Préfet de l'Aisne n'a pas soumis à évaluation environnementale la révision simplifiée du PLU de Mercin et Vaux prescrite par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2012 pour permettre la réalisation du complexe aquatique jugeant que le projet n'avait pas d'effets notables sur l'environnement (arrêté préfectoral du 3 juin 2013 portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas prévu à l'article R. 121-16 du Code de l'Urbanisme du dossier de révision simplifiée du PLU de Mercin et Vaux (voir pièce jointe)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Arrêté préfectoral du 3 juin 2013 portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du dossier de révision simplifiée du PLU de Mercin et Vaux</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cuffies le 17 juin 2014

Signature

